



Quality Deer Management Association

Chaudière-Appalaches, Québec, Canada

Travail d'équipe – Le développement de coopératives QDM réussies

(Teamwork- Developing Successful QDM Cooperatives, site QDMA.com: <http://www.qdma.com/what-we-do/articles/cooperatives/teamwork-qdm-cooperatives/>)

Par Brian Murphy, Dean Stewart, Dr. Steve Demarais, & Don Bales, Joe Hamilton, Dr. Larry Marchinton, Donald Wood & Dr. Karl Miller

Traduction par Richard Laflamme

L'intérêt pour l'amélioration de la qualité de la chasse et des cheptels de cerfs a connu un essor au cours de la dernière décennie. Cet intérêt a mené des milliers de propriétaires et chasseurs à instaurer un programme de gestion du cerf sur les terres qu'ils possèdent ou qu'ils chassent. Cependant, le succès de plusieurs de ces programmes de gestion est limité dû à la petitesse des terres sous gestion. Cette situation est amplifiée par la perte d'habitat, la fragmentation des étendues de forêt et la réduction de la grosseur moyenne des lots. Quelques propriétaires ont simplement abandonné et d'autres ont érigé des clôtures. D'autres chasseurs motivés se sont regroupés pour former des coopératives de gestion QDM. Cet article est une version réduite du livre de la QDMA qui s'intitule "Establishing Successful Quality Deer Management Cooperatives" qui est disponible via le site de la QDMA.

Qu'est-ce qu'une coopérative de « Quality Deer Management » (QDM) ?

Une coopérative QDM est simplement un regroupement de propriétaires et de chasseurs qui travaillent ensemble pour améliorer la qualité de leur cheptel de cerf et la qualité de la chasse sur le territoire qu'ils contrôlent. Les coopératives varient en superficie et en nombre de participants, la structure de celle-ci est établie en fonction des besoins et objectifs des membres. En formant une coopérative, les membres gagnent les avantages d'un aménagement sur un plus grand territoire. La coopérative est une association volontaire et ne donne pas le droit aux autres propriétaires et chasseurs d'avoir accès à votre terrain et ne diminue pas le contrôle que vous y avez. C'est simplement un regroupement de propriétaires et de chasseurs qui se donnent des règles à suivre pour l'augmentation de la qualité de leur cheptel sur un plus grand territoire.

Les bénéfices d'une coopérative QDM

Les bénéfices sur le cheptel : Les bénéfices d'une coopérative QDM sur le cheptel sont nombreux. Elle permet aux chasseurs et propriétaires de petites propriétés de participer au QDM. Les recherches ont démontré que le territoire des mâles matures varie de quelques centaines d'acres à quelques milliers d'acres. Le territoire des femelles est un peu plus restreint. Les recherches indiquent aussi que la plupart des jeunes mâles se dispersent d'un à plusieurs milles de leurs lieux de naissance entre l'âge de 6 à 24 mois. Ces découvertes montrent que plusieurs milliers d'acres sont nécessaires pour contenir le mouvement naturel des cerfs de Virginie. Un plus grand secteur sous gestion, permet à un plus grand pourcentage du troupeau de cerf du "voisinage" d'être sous le couvert d'un même programme de gestion.

Ceci veut-il dire que la coopérative QDM doit avoir plusieurs milliers d'acres pour avoir du succès ? Pas nécessairement. D'après l'expérience des gens impliqués dans des coopératives de petites dimensions, dans certaines situations on peut avoir des résultats positifs avec moins de 1000 acres. Bien sûr, c'est mieux d'avoir une plus grande superficie sous aménagement et toute augmentation de territoire sous la gestion de la coopérative va en accroître son succès. Ultiment, la coopérative sous gestion QDM va mener à une plus grande qualité du cheptel, à une plus grande satisfaction des chasseurs et va augmenter la valeur récréationnelle de toutes les espèces fauniques.

Un second bénéfice de la coopérative QDM est l'opportunité de mieux gérer la densité de population, la distribution et les caractéristiques physiques du cheptel local. Il est plus difficile, sur des petites superficies, de manipuler la densité de cerf, le ratio des sexes ou la structure d'âge parce que la majorité des cerfs passent une bonne partie de leur vie sur les terrains voisins. Ce qui rend presque impossible le contrôle de la densité de population et l'amélioration de la structure d'âge des mâles et c'est une des principales raisons qui fait en sorte qu'un plan de gestion QDM sur une petite propriété va échouer. Avec l'implantation d'un programme QDM sur un secteur plus grand, il est possible d'aménager le cheptel plus efficacement.

Un autre bénéfice de la coopérative de QDM, est la possibilité de cumuler des données de récoltes et d'observations. Dans la plupart des cas, le nombre de cerfs récoltés sur les petites propriétés est si petit et variable que les données recueillis ainsi ont une valeur limitée. Ce qui force les gestionnaires de ces propriétés à baser leurs décisions sur des informations très limitées. La mise en commun des données de récolte et d'observation procure un portrait plus complet de l'état du cheptel local et permet de prendre des décisions plus adéquates. Les chasseurs peuvent être rébarbatifs à fournir les données d'observation ou de récolte car ils ne désirent pas révéler les endroits où ils ont fait ces mêmes observations ou récoltes. Une façon de contourner ce problème est que chaque chasseur, sur les différentes propriétés, compile chacun de leur côté leurs données et que par la suite ils fournissent leurs données à un biologiste après la saison de chasse, pour que celui-ci les compile et les analyse. Le biologiste pourra ensuite faire un rapport de la situation de la coopérative en faisant abstraction des données spécifiques aux chasseurs ou propriétés. Ce genre de rapport devra inclure le nombre total de biches et de mâles par classe d'âge, leurs caractéristiques physiques et une comparaison entre les données recueillies et les objectifs de la COOPÉRATIVE QDM.

Bénéfices aux chasseurs

Peut-être que le bénéfice le plus apparent d'une coopérative QDM est l'opportunité de chasser une population de cerfs avec plusieurs mâles adultes. En plus, il y a plusieurs avantages autres que la récolte d'un cerf. L'une des plus grandes améliorations est la relation avec les chasseurs et propriétaires voisins de votre territoire. En tant que groupe unis pour atteindre un même but, il y a un sens de la fierté et d'accomplissement lié à cet effort collectif. Ceci requiert de l'honnêteté et de la confiance- Les deux ingrédients les plus importants pour la formation d'une coopérative QDM. Ceci ne s'accomplira pas en une nuit et des pas en arrière risquent de se produire. Avec le temps cette confiance, va se traduire par des amitiés et des relations d'entraide durables. Ces relations vont permettre un échange d'information et d'expérience qui va bénéficier à tous les membres du groupe.

Les coûts reliés à l'aménagement peuvent aussi être réduits via une coopérative QDM. Habituellement il est plus économique de faire l'achat d'engrais, de chaux, de semences pour les champs nourriciers et d'autres items en vrac. Cet achat, en plus grosse quantité, requiert de la

coordination mais elle vous permettra de faire de grosses économies. Un autre avantage de ce type de regroupement, c'est qu'il vous sera possible de vous faire des prêts d'équipement. Un membre de la coopérative a sûrement un tracteur, une pelle mécanique ou toute autre pièce d'équipement à prêter ou louer, en échange d'un prêt d'un autre équipement ou de service. Comme autres équipements ce pourrait-être un réfrigérateur à viande, un champ de tir, des locaux pour la tenue des réunions ou même un chien pisteur.

Un autre avantage de la coopérative, est la capacité accrue de contrôler les intrus et les braconniers. Comme groupe de chasseurs intéressés à produire une meilleure qualité de chasse sur vos propriétés, vous aurez un plus grand intérêt à prévenir les intrusions non-autorisées ou illégales. Dans plusieurs cas, les intrus ou braconniers le font de façon inaperçue parce que les chasseurs du coin ne savent pas qui est autorisé à chasser les propriétés voisines.

Créer une coopérative QDM

Le premier pas pour établir une coopérative QDM est d'identifier le territoire potentiel de la coopérative. Généralement, ce territoire sera centré autour d'un groupe de propriétés occupé par des chasseurs désireux de créer une coopérative. Les photos aériennes et cartes topographiques peuvent aider à voir les types d'habitats et la configuration du territoire sur les propriétés visées. Deuxièmement, il faut établir la grandeur minimale de départ de la coopérative. Généralement, 2000 acres ou plus sont recommandées. Ce n'est pas toujours possible, alors ajustez vos buts en conséquence. La prochaine étape est d'identifier les participants. Les propriétés centrales sont les plus importantes, donc concentrez vos premiers efforts sur ces terrains. Parfois, identifier les propriétaires et les chasseurs des terrains voisins requiert certains efforts. Une bonne façon est de parler avec un propriétaire de longue date du secteur qui pourra vous aider à savoir qui sont les propriétaires des terrains dans votre secteur. Il y a aussi d'autres sources qui pourront être utilisées pour trouver les noms des propriétaires, soit les bureaux des municipalités et autres agences gouvernementales. Une fois tous les propriétaires et groupes de chasseurs identifiés, contactez-les personnellement et invitez-les à une assemblée pour discuter des possibilités de former une coopérative QDM.

L'adhésion à la coopérative

L'adhésion à la coopérative peut être formelle ou informelle. En général, plus il y a de propriétés ou de gens touchés, plus il sera nécessaire d'établir une adhésion formel (membership). La formule d'adhésion devra inclure une entente écrite, signée par chacun des membres qui se soumettra de cette façon aux règles établies par la coopérative, mais ils pourront se fixer des buts plus rigoureux sur leurs propres propriétés.

Il est bon que chacun des membres puisse être bien identifié par les autres membres de la coopérative. Ceci peut se faire par des pancartes sur les propriétés, des décalques sur les véhicules ou une carte de membre. Tout ceci pourra aider à identifier les membres de la coopérative et aidera à identifier les intrus ou les braconniers.

Dans la plupart des cas, il n'y a pas de frais reliés à l'adhésion des membres. Il y a cependant des exceptions possibles comme des petites contributions pour couvrir les frais de postes, pancartes, décalques, prix ou repas pour la réunion annuelle. Si des frais doivent être imposés, ils devront être fixés le plus bas possible.

L'établissement des objectifs de la population de cerfs de la coopérative

Une fois la coopérative formée, une des premières étapes est de fixer des buts et objectifs d'aménagement réalistes. Le temps requis pour l'atteinte de ces objectifs va dépendre du cheptel de cerf, de la qualité de l'habitat et du niveau d'implication des membres. Il faut insister sur le fait que les changements dans le cheptel ne se feront pas en une nuit, et les participants devront s'engager pour un minimum de trois à cinq ans.

Les objectifs d'aménagement devraient inclure un minimum d'âge et de grosseur de mâle à récolter ainsi qu'une quantité et un âge de cerf sans bois à être récolté. Les deux devront être basés sur les données de récoltes des années antérieures (lorsque disponible) et les directives d'un biologiste.

Les points de départ de la plupart des coopératives de QDM est la protection des mâles d'un an et demi et moins. Bien que plusieurs propriétés utilisent un nombre de pointes minimum, ceci peut être contre-productif dans les habitats de haute qualité. La largeur du panache, la longueur du merrain, l'estimation selon le Boon & Crockett ou un quota de mâle sont généralement les approches choisies dans ces habitats. Avec l'expérience, les caractéristiques physiques peuvent aussi être utilisées comme base pour la récolte.

Aux endroits disponibles, la coopérative QDM devrait travailler avec les programmes de gestion du cerf administré par les agences de la faune de l'état comme le "Deer Management Assistance Program" (DMAP). Ce genre de programme faunique permet une plus grande flexibilité que ce qui est normalement fait sous la gestion générale lors des saisons de chasse et limite de prise pour la récolte de cerf sans bois. Cela permet de mieux contrôler la densité du cerf sous le territoire de la coopérative, un gros défi dans plusieurs endroits. Comme plusieurs DMAP nécessitent une grandeur de territoire minimum, le fait d'être en coopérative permet d'avoir accès à ce programme. Ces propriétaires ne pourraient avoir ce privilège s'il était restreint à leur seule propriété.

L'établissement des objectifs d'aménagement de la coopérative

Un autre bienfait de la coopérative QDM est la capacité d'aménager l'habitat sur une plus grande superficie. Les propriétaires et chasseurs qui ont de petites propriétés se concentrent généralement sur l'amélioration de la qualité de l'habitat de leurs propriétés sans se soucier de la qualité et de la composition des habitats sur les propriétés adjacentes. Lorsque l'aménagement de l'habitat est restreint sur une propriété, on peut unir l'aménagement des propriétés adjacentes avec succès en utilisant un peu de créativité et de planification. Avec l'utilisation de photos aériennes des propriétés unis sous une même coopérative on peut très bien identifier et joindre les corridors de déplacement et les habitats similaires. Il est recommandé de créer un plan d'aménagement à long terme de la coopérative entière.

Le maintien de la coopérative

Une fois la coopérative établie, le défi est de la maintenir et de la faire évoluer dans la bonne direction. Ce n'est pas toujours facile. La solution est de la garder agréable et garder les membres informés et motivés. La rencontre annuelle discutée plus tôt va aider, mais l'intérêt peut commencer à diminuer avec le temps. Il faut impliquer les parties (propriétaires et chasseurs) dans la prise de décision pour bâtir une appartenance et un engagement au programme de gestion. Créez de la compétition, des incitatifs, et des prix pour le suivi des règles et l'atteinte des objectifs. Des récompenses peuvent être données par exemple au plus beau chevreuil et à la plus belle biche, il pourrait y avoir des prix pour le premier cerf récolté, le plus vieux et pour la propriété qui a été la plus améliorée. Il pourrait y avoir d'autres récompenses

pour la propriété ou il y a eu le moins de faon mâle ou de cerf de petite taille de récolté ou une mention pour l'individu qui a le plus contribué à faire évoluer la coopérative.

Une façon typique de garder les membres informés est de faire la distribution d'un rapport de la récolte annuelle ou d'une lettre périodique. Ce document peut être simple ou plus élaboré, ce en fonction des besoins de la coopérative et du temps et des habilités de la personne qui est prête à faire cet effort. Finalement, soyez patient. Envisagez des erreurs et des obstacles et travaillez toujours en équipe.

La venue de nouveaux membres

Avec optimisme, comme la coopérative va obtenir du succès, de nouveaux membres et club voudront se joindre à la coopérative. Ce qui est très bien, mais il faut faire certaines mises en garde. Ça dépend de chaque situation, il est possible pour la coopérative de devenir si grande qu'elle deviendra trop complexe et inefficace. Aussi, de nouveaux membres voudront avoir plus d'influence ou rediriger les objectifs ailleurs que dans la zone de confiance des anciens membres. Tous ces problèmes peuvent être évités, mais nécessitent qu'on les prenne en considération d'avance. Avant d'accepter un nouveau membre, les membres actuels devront revoir leur politique et faire en sorte que tout soit bien clair pour les prospectes. En faisant ceci vous éviterez des conflits.

Les relations avec les voisins non-coopératifs

Presque toujours, vous aurez un non membre près ou voisin des propriétés de la coopérative qui va créer des problèmes pour les membres existants. Ces propriétés peuvent être des terrains non chassés ou des endroits où le propriétaire permet d'y récolter les cerfs de n'importe quel sexe et âge. Ces deux situations peuvent représenter un réel problème.

Les propriétés non chassées peuvent être une bénédiction comme une malédiction. Elles sont un bon refuge pour les mâles lors de la saison de chasse, ce qui permet à un plus grand nombre de survivre, mais a pour effet d'en réduire le nombre disponible pour la récolte des membres de la coopérative. Les grandes propriétés non chassées peuvent amener la récolte de cerf sans bois sous les objectifs pour l'équilibre de la densité du cheptel. Plusieurs propriétaires qui ne permettent pas la chasse ne comprennent pas la nécessité de contrôler la population des cerfs ou bien ils ont eu de mauvaises expériences avec des chasseurs dans le passé. Avec une approche respectueuse et discrète, plusieurs de ces propriétaires fonciers peuvent être convaincus de permettre la chasse ou du moins supporter les buts de la coopérative.

Les voisins qui ne participent pas à la coopérative et qui ne respectent pas les lignes directrices de récolte peuvent aussi limiter le succès des objectifs de la coopérative. Quelques voisins peuvent être influencés et avec le temps voudront se joindre à la coopérative devant son succès. Dans d'autres cas, un nouveau propriétaire ou chasseur sera nécessaire pour avoir un résultat positif.

Occasionnellement, certains propriétaires ne se soucient pas des activités de chasse sur leur propriété. Convaincre ces propriétaires du bienfait de la coopérative peut résulter de la coopération des chasseurs actuels. Plusieurs années de succès peuvent être requises pour convaincre ces chasseurs aux bienfaits de la coopérative. Il ne faut jamais baisser les bras et garder les propriétaires et chasseurs qui ne font pas partie du groupe, informés des activités et des succès de la coopérative. Rien ne va les encourager plus à leur future participation à la coopérative que de leur montrer clairement qu'ils sont en train de passer à côté de quelque chose de valable en étant à l'écart de la coopérative. C'est aussi une bonne idée d'encourager ces

propriétaires et chasseurs à assister aux différents séminaires offerts par le QDMA. Une fois qu'ils vont mieux comprendre le QDM, ils vont être plus enclins à se joindre à une coopérative dans le futur. Si après tous vos efforts, il en résulte un échec, il faut reconnaître que l'on ne peut joindre toutes les propriétés dans la coopérative et ajuster votre plan d'aménagement en conséquence.

Une stratégie éprouvée pour accroître le nombre de mâles matures est d'établir des sanctuaires ou des endroits qui ne seront pas chassés. Ces endroits procurent des lieux sécuritaires pour les mâles lors de la période de chasse et aident à réduire les pertes. Lorsque c'est possible, les sanctuaires doivent avoir plus de 50 acres et doivent être faits de végétation dense. Aussi, les efforts d'aménagement doivent être faits à l'écart des frontières de la coopérative pour réduire les pertes dues aux non-membres de la coopérative.

Pourquoi les coopératives échouent ?

Bien que plusieurs facteurs puissent induire l'échec de la coopérative, dans la plupart des cas une bonne planification aidera à éviter l'échec. Une raison commune de l'échec est la visée de but trop haut pour les limitations régionales du cheptel de cerf ou de son habitat. Les organisateurs doivent s'assurer que les objectifs sont réalistes et atteignables. L'échec arrive aussi si les membres n'accordent pas le temps adéquat pour voir le changement dans la population de cerf. Un exemple commun, est que plusieurs membres ne donnent pas assez de temps pour qu'il y ait des mâles dans toutes les classes d'âge. Il y a aussi des échecs dûs au fait que les chasseurs n'adaptent pas leur façon de chasser pour récolter les mâles matures ou qu'ils s'abstiennent complètement de récolter des mâles immatures. L'évaluation rapide de la grosseur d'un panache ou de l'âge requiert du temps et de l'expérience. Les mâles matures sont plus prudents et ont un comportement différent des jeunes mâles. Finalement, la réussite de la coopérative va être le reflet de la confiance mutuelle et du travail en commun que chacun va y mettre.